

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 24 Septembre 2014

6 – RESEAU

6.2 – Fête Saint-Michel et spectacles Zénith : délocalisation du parking à l'hippodrome de la Cépière et création d'une navette reliant le parking à la salle de spectacle.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

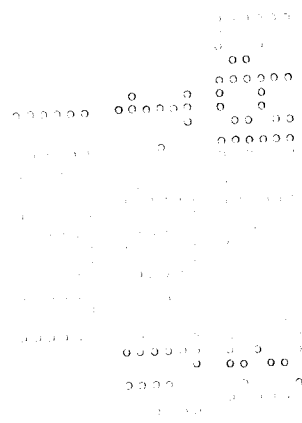
Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.



I. Contexte

La prochaine Fête foraine Saint Michel se tiendra du 19 septembre au 12 octobre 2014. Localisée depuis deux saisons sur le parking du Zénith, une grande partie des places de stationnement ne sont plus disponibles pour accueillir les véhicules des spectateurs.

La programmation du Zénith pour cette période est conséquente. Sept concerts en soirée sont organisés avec des jauges allant de 3 500 à 9 000 spectateurs.

- jeudi 29/09 → F. PAGNY (4 000) - mardi 30/09 → Gad ELMALEH (6 500) - mercredi 01/10 → Gad ELMALEH (6 500)	- jeudi 02/10 → Gad ELMALEH (6 500) - samedi 04/10 → TAL (4 000) - lundi 06/10 → Pharrel WILLIAMS (9 000) - vendredi 10/10 → Mozart l'Opéra Rock (3 500)
---	---

Le spectacle du vendredi 10 octobre ne sera pas pris dans le dispositif proposé car le parking de l'hippodrome n'est pas disponible. La jauge étant moins importante, la Direction du Zénith pense que le parking restant disponible et les rues aux alentours pourront accueillir les véhicules.

Pour les six soirées restantes, il est proposé d'organiser un site de parking complémentaire d'environ 800 places sur le parking de l'hippodrome. Afin de faciliter l'accès à la salle de spectacle, la Ville de Toulouse demande à Tisseo SMTC d'organiser une navette de liaison.

La demande de renfort de la fréquence du tram a été écartée car c'est une solution très coûteuse.

II. Enjeux et objectifs

L'objectif lié à l'organisation de la navette de liaison « parking de l'Hippodrome – Zénith » est d'assurer l'accès des spectateurs à la salle de spectacle et d'éviter l'accumulation de véhicules dans la zone où se déroule la fête foraine.

Une étude a été réalisée par les services de Tisséo-EPIC afin d'élaborer une proposition technique optimisée en moyens et opérationnelle.

Elle a conclu aux propositions suivantes.

III. Dispositif proposé

▪ Itinéraires de la navette

Voir la cartographie jointe

▪ Horaires

Les bus circuleront :

- Avant le concert de 18h30 à 20h30 avec une fréquence de 10 minutes
- Après le concert de 21h45 à 23h30 avec une fréquence de 7 minutes

Si l'affluence s'avérait dense et continue, les bus se mettraient en « noria » pour permettre le transport des spectateurs. Ce dispositif engendrerait des kilomètres supplémentaires non estimés dans le devis.

▪ **Fréquentation estimée**

La capacité d'emport de la navette sur la base de la fréquence proposée est d'environ 1 200 spectateurs à l'aller et 1500 spectateurs au retour .

▪ **Coût d'exploitation**

Le coût de la prestation a été estimé sur la base des tarifs définis dans la résolution n°2 « Approbation des tarifs de prestations de conduite occasionnelle pour l'année 2012 » voté lors du Conseil d'administration de la Régie le 1^{er} février 2012.

Le dispositif défini engage :

- 2 bus articulés et 2 conducteurs avant le concert
 - 3 bus articulés et 3 conducteurs après le concert
- et 1 000 kilomètres totaux

Pour un coût de production de : 10 571 ,80 € HT soit 11 628,98 € TTC.

Date de mise en œuvre

Le dispositif sera mis en place pour les six dates des concerts :

- 29 septembre, 30 septembre
- 1^{er} octobre, 2 octobre, 4 octobre, 6 octobre

IV. Prise en charge financière par Tisséo SMTC

Le SMTC est sollicité régulièrement pour organiser et financer le transport en commun des spectateurs de grands événements.

Certaines de ces dessertes sont intégrées dans le budget kilométrique du SMTC (Rio Loco – 14 juillet – Marathon de Toulouse), d'autres sont hors programme et validées sur décision du Comité Syndical.

Une délibération sera proposée afin de définir des critères assurant la cohérence de la politique de desserte des grands événements du SMTC, tout en minimisant l'impact sur la qualité du service nominal assuré par le réseau.

Conclusion

Dans le cas précis de la prochaine Fête Saint Michel, au regard :

- du volume de spectateurs attendus lors des six concerts programmés par le Zénith
- de l'objectif de sauvegarder sécurité et circulation fluide autour de la fête foraine
- de l'objectif de ne pas pénaliser la salle de spectacle du Zénith, ni les spectateurs

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider le dispositif d'une navette de liaison permettant l'accès à la salle de spectacle du Zénith depuis le parking d'appoint situé à l'hippodrome lors de six soirées accueillant des concerts et de prendre en charge le coût de fonctionnement induit uniquement pour l'édition de septembre 2014.

* *
*

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de M. le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité
des votants :

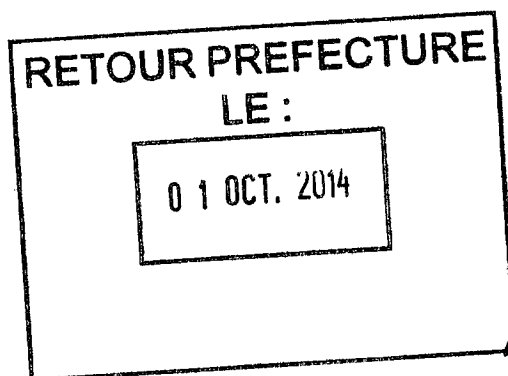
ARTICLE 1 : VALIDE le projet de création d'une navette de liaison vers la salle de spectacle du Zénith depuis le parking d'appoint situé à l'hippodrome pour les six soirées accueillant un concert selon le dispositif défini ci-dessus.

ARTICLE 2 : DECIDE la prise en charge financière des kilomètres et du coût de production du service décrit ci-dessus ainsi que les dépassements possibles justifiés par les kilomètres réalisés.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo-EPIC à mettre en œuvre ce projet.

ARTICLE 4 : DIT que la prise en compte de ce projet sera intégrée dans le programme kilométrique du réseau Tisséo pour 2014.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera présentée à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES

